

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
9 juillet 2015  
Français  
Original : arabe

**Assemblée générale**  
**Soixante-neuvième session**  
Points 68 c) et 107 de l'ordre du jour

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-dixième année**

**Promotion et protection des droits de l'homme :**  
**situations relatives aux droits de l'homme et rapports**  
**des rapporteurs et représentants spéciaux**

**Mesures visant à éliminer le terrorisme international**

**Lettres identiques datées du 1<sup>er</sup> juillet 2015, adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil  
de sécurité par la Représentante permanente  
de la Jordanie auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

La Jordanie rejette en bloc et en détail les allégations dénuées de tout fondement formulées dans les lettres identiques datées des 28 et 29 juin 2015 émanant du Représentant permanent de la Syrie auprès de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que la déclaration faite par le Représentant permanent de la Syrie à la séance publique du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient qui s'est tenue le 29 juin 2015.

Les politiques sanguinaires du régime syrien à l'encontre de sa population désarmée, qui se sont traduites par des violations flagrantes du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, ont exacerbé le terrorisme en Syrie et constituent une menace sans précédent à la sécurité régionale et internationale.

En dépit des efforts déployés sans relâche par la communauté internationale, par le Conseil de sécurité notamment, pour lutter contre le terrorisme en Syrie, l'inaction délibérée du régime syrien, la négligence dont il fait preuve face à l'expansion des organisations terroristes et aux massacres qu'elles commettent à l'encontre des Syriens, son refus de prendre des mesures sérieuses de lutte contre ces organisations, voire ses actes fréquents de facilitation de leur expansion, ont entravé les efforts faits par la communauté internationale et limité leurs effets. C'est hélas le peuple syrien qui se retrouve pris entre le marteau du régime et l'enclume du terrorisme.

À cet égard, la Jordanie réaffirme qu'elle a constamment lutté contre le terrorisme et l'extrémisme sous toutes leurs formes et manifestations et quelle qu'en soit la source, parce qu'ils sont contraires aux préceptes et valeurs de la religion et



de la morale. La Jordanie insiste sur sa position ferme et son rôle d'avant-garde contre le terrorisme et l'extrémisme, et toutes ses institutions continueront, selon une approche globale, de lutter contre ce phénomène, en coordination et consultation avec les acteurs régionaux et internationaux, afin de consolider la sécurité et la stabilité dans la région.

La Jordanie rejette les tentatives dérisoires faites par le Représentant permanent de la Syrie pour présenter comme sérieuses les allégations infondées formulées contre la Jordanie, alors que cette dernière a toujours donné l'exemple quant à la manière de lutter contre le terrorisme à tous les niveaux.

Il feint d'ignorer que, depuis le début de la crise syrienne, la Jordanie s'est employée à faire face au flot de réfugiés, aux problèmes de sécurité, aux tentatives d'infiltration le long de ses frontières avec la Syrie et à l'émergence d'organisations terroristes qui menacent la sécurité de toute la région. La Jordanie, depuis les tout premiers jours de la crise, a non pas incité à l'escalade de la situation en Syrie mais au contraire insisté sur l'importance de parvenir à une solution politique pacifique.

La Jordanie exhorte de nouveau le régime syrien à contribuer aux efforts visant à parvenir à une solution politique de la crise en Syrie. Le régime syrien devrait en outre respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, coopérer avec l'ONU et ses organismes compétents pour faire face aux situations humanitaires tragiques en Syrie et prendre sérieusement les mesures voulues pour mettre un terme aux pertes de vies humaines syriennes, plutôt que de lancer des accusations contre la Jordanie, laquelle, en dépit de ses capacités modestes et de ses ressources limitées et des répercussions de nombreux conflits régionaux, a accueilli plus d'un million et demi de réfugiés syriens depuis le début de la crise. La Jordanie demeure soucieuse de trouver une solution politique à la crise en Syrie qui préserve l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de ce pays et mette fin aux souffrances que le peuple syrien endure depuis tant d'années.

Nous exhortons aussi la communauté internationale à faire preuve de fermeté à l'égard du régime syrien afin d'assurer le respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014) et 2199 (2015), des résolutions de l'Assemblée générale, notamment la résolution 69/189, du droit international humanitaire et des principes des droits de l'homme.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document de l'Assemblée générale, au titre des points 68 c) et 107 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente  
(Signé) Dina **Kawar**